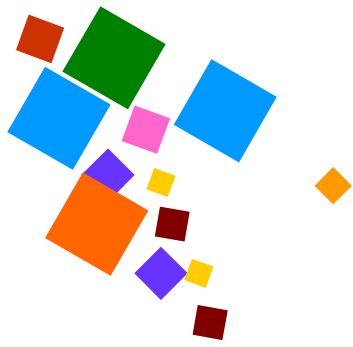




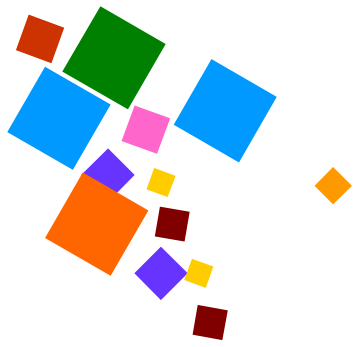
Rapport d'activité 2018

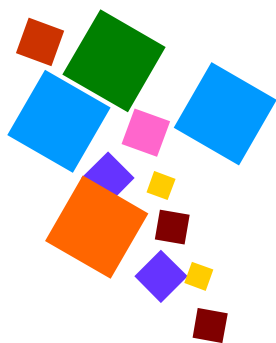




Sommaire

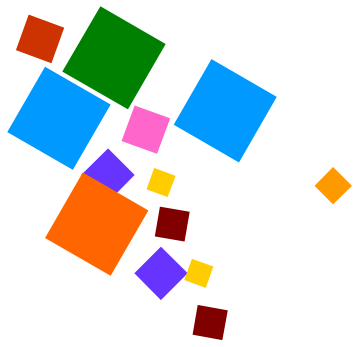
Le fonctionnement démocratique	9
Bureaux, Conseils d'Administration et Assemblée Générale	10
La construction de la Parole commune	11
Séminaire interne	13
Préparation de la participation du FSPMA au grand débat national avec le Mouvement Associatif (début 2019).....	13
La représentation et l'implication dans le dialogue civil	14
Partenariats avec la DRJSCS	15
Déclinaison de la charte des Engagements Réciproques	17
Partenariat avec la CRESS / CESER	17
Les actions au service de notre projet	18
<u>Les actions jeunesse</u>	
Fonds d'aide aux jeunes des Bouches-du-Rhône	19

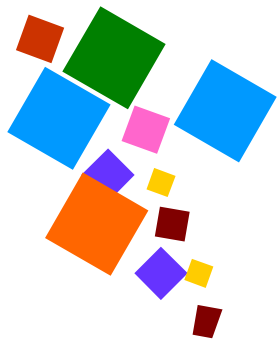




*Étaient membres en 2018 de notre coordination
Les associations, unions, fédérations et comités suivants :*

▪ ADL	▪ Culture et Liberté	▪ Loisirs Provence Méditerranée
▪ AFEV	▪ Eclaireuses Eclaireurs de France	▪ Pays d'Aix Associations
▪ AFOCAL	▪ Ecole des Parents	▪ Peuple et Culture
▪ AIL 13 – La Ligue de l'Enseignement	▪ ESPER	▪ Pupilles Enseignement Public
▪ ALF	▪ Inter'Asso Avignon	▪ Relais int. jeunes Clairvallon
▪ APARE-CME	▪ Fédération régionale Léo Lagrange	▪ Scouts - Guides de France
▪ AROEVEN		▪ UFCV
▪ Association des Paralysés de France	▪ FNE - France Nature Environnement	▪ UNAT
▪ CADECS	▪ FR Maison Familiales et Rurales	▪ Union Régionale des Fédérations des Centres Sociaux
▪ CEMEA	▪ FRANCAS	▪ URAF PACA
▪ COFAC	▪ FRMJC	▪ URFOL - Ligue de l'Enseignement
▪ Compagnons Bâisseurs	▪ FSGT	▪ URHAJ Union Régionale FJT
▪ CORAC	▪ IFAC	▪ URIOPSS
▪ CRIJ PA	▪ JPA	▪ VTF
▪ CROS Provence Alpes Côte d'Azur	▪ Les Têtes de l'Art	





LE FSPMA, la coordination des mouvements associatifs régionaux :



Représentant du Mouvement Associatif

Représentant du CRAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire)



En 1984, est créé le Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative Provence-Alpes-Côte d'Azur : Organisme de coopération volontaire d'associations et fédérations régionales dont le but est d'être l'interlocuteur des collectivités locales et territoriales, des services de l'Etat... ainsi qu'un lieu de concertation et de représentation régionale.

Il a pour vocation et mission d'être le correspondant régional de regroupements associatifs tels que le CNAJEP ou le GNA.

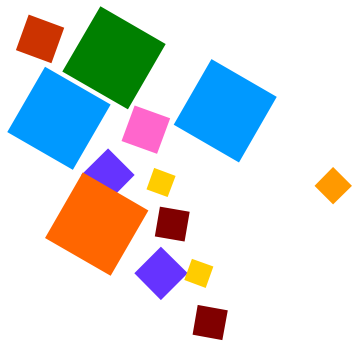
En 2008, est créée la CPCA en PACA dont l'objet est de faire reconnaître le monde associatif comme corps intermédiaire à part entière pour un dialogue civil au service de l'intérêt général et de contribuer à promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative et d'en être le porte-parole.

Ces deux coordinations qui portent un certain nombre d'objectifs communs ont décidé de se réunir.

Pour ce faire, en juin 2015, l'association FSPVA a fait évoluer ses statuts pour devenir : **le Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif (FSPMA)**.

Le Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif (FSPMA) rassemble un large réseau entre les différentes fédérations, unions et associations au plan régional et, au plan départemental, avec leurs représentants, qui ont volontairement décidé de travailler ensemble pour promouvoir la vie associative. Son champ couvre tous les secteurs du cadre de vie.

Plus que jamais convaincu de la nécessité d'instaurer le débat entre les associations, quelle que soit la taille de leur structure, et leurs partenaires, et de l'importance d'interroger en permanence la société civile, le FSPMA s'attachera à favoriser le dialogue entre les responsables associatifs et les élus.





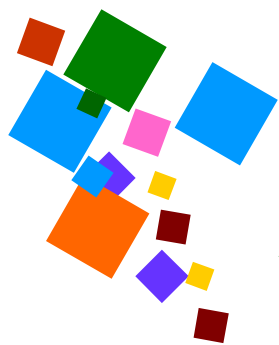
Le fonctionnement démocratique

◆ Bureaux, Conseils d'Administration et Assemblée Générale

Bureaux : 8/01 - 12/02 - 12/03 - 11/04 - 24/04 - 22/05 - 04/06 - 06/07 - 19/07 - 05/09 - 14/09 - 10/10 - 7/11 - 30/11

Conseil d'Administration : 18/01 - 15/03 - 22/05 - 18/06 - 18/10

Assemblée Générale : le 18 Juin 2018



◆ Le fonctionnement démocratique

Bureaux, Conseils d'Administration et Assemblée Générale

Animer la réflexion et le débat public, porter la référence à l'Education Populaire constituent les missions premières pour notre coordination associative.

Le FSPMA est un pôle majeur de concertation et d'analyse du mouvement associatif régional qui a vocation à faire émerger les préoccupations du monde associatif indispensables à une interlocution commune avec les partenaires des associations au service des citoyens et de l'action publique.

C'est en animant des rencontres régulières, notamment au sein de nos instances statutaires, que nous mettons en œuvre une véritable coordination entre nos membres. Cette collaboration étroite permet la mise en place d'actions collectives mais également une représentation active des associations.

Nos instances statutaires en 2018

14 réunions de Bureau (env. 5 à 8 personnes)
5 Conseils d'Administration (env. 8 à 12 personnes)
Assemblée Générale Annuelle (env. 32 personnes)



La construction de la parole commune

- ◆ **Séminaire interne**
- ◆ **Préparation de la participation du FSPMA au grand débat national en 2019**
- ◆ **Co-organisation du colloque « Réseau Numérique » avec la LDE**
- ◆ **Organisation du Forum Emploi de Montfavet en partenariat avec l'UNAT**
- ◆ **Service National Universel : Audition du président du FSPMA à Avignon avec la DDJS**



◆ La construction de la parole commune

Séminaire interne

Le 19 décembre 2017, nous avons réuni le Bureau du FSPMA pour un séminaire permettant de mettre en débat :

- Les objectifs et missions du FSPMA
- Le modèle économique
- Les évolutions du monde associatif et de son environnement
 - Le renouvellement des bénévoles
 - Les associations à l'ère du numérique

En 2018, ce séminaire s'est poursuivi et a donné lieu à un cycle de réflexion et de travail sur ces 3 axes qui aboutira à des propositions d'orientations pour notre AG 2018.

Il s'agira de développer, avec nos membres et partenaires, un Mouvement Associatif qui réponde aux enjeux des associations dans un contexte en évolution.

Un travail interne sur le sens du FSPMA s'est poursuivi pour travailler sur les modalités de rapprochement du FSPMA vers le Mouvement Associatif, tout en gardant nos valeurs et nos spécificités locales. La charte du FSPMA a été revalidé en ce sens.

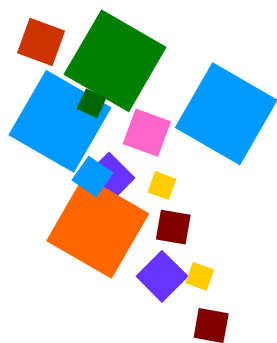
Nous avons travaillé pour faire émerger nos propositions de services et relais d'information à nos adhérents, sur nos modalités d'actions de formation/emploi et sur la construction de nos positionnements politiques en défendant les valeurs associatives et celles de l'éducation populaire.

En 2019, deux chargés de missions ont été recrutés pour piloter le dispositif FAJ et pour mettre en œuvre notre convention de partenariat avec le conseil régional centré sur l'emploi et la formation.

Préparation de la participation du FSPMA au grand débat national

Les instances du FSPMA tout au long de l'année ont construit et échangé autour de thématiques majeures inhérentes à notre vie associative: jeunesse, sport, emploi, formation, recherche, tourisme, engagement, citoyenneté, logement, environnement...

Le FSPMA a accueilli au sein de ses instances le président national du Mouvement Associative. Nous avons à cette occasion échangé sur le contexte national et local de la



◆ La construction de la parole commune

vie associative. Suite à cela, nous avons décidé d'organiser au nom du FSPMA-Mouvement associatif un grand débat à Marseille début 2019 sur le sujet des associations dans la société qui a réuni 200 personnes, acteurs de la vie associative, représentants de l'état et en présence de Gabriel Attal, secrétaire d'état auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

L'organisation du colloque "Réseau Numérique"

Le mercredi 20 juin 2018, le réseau Canopé à Marseille a accueilli les RéZolutions Numériques, un cycle de rencontres territoriales pour accompagner les associations dans leur développement numérique. Un évènement co-organisé par Solidaritech, le FSPMA et la Ligue de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône.

L'organisation du Forum Emploi de Montfavet

Le FSPMA a organisé, en partenariat avec l'UNAT, un forum au service du recrutement des jeunes, dans les domaines de l'animation, du tourisme et de l'éducation. Ce forum a vu se réunir plus de 200 visiteurs, ainsi que des élus de la commune d'Avignon, du Pontet, et de la communauté de commune.

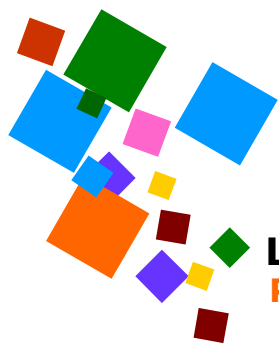
Débat sur le Service National Universel

Le président du FSPMA a été auditionné en tant que représentant du mouvement associatif régional sur le Service National Universel par la Commission de mise en place du SNU. Ce fut l'occasion d'échanger sur l'intérêt que les associations peuvent porter au Service National Universel, ainsi que de débattre sur les remarques, visions et autres freins évoqués tout au long de cette audition.



La représentation et l'implication dans le dialogue civil

- ◆ **Partenariats avec la DRJSCS**
- ◆ **Déclinaison de la Charte des Engagements Réciproques**
- ◆ **Partenariat avec la CRESS**
- ◆ **CESER**



La représentation et l'implication dans le dialogue civil Partenariat avec la DRJSCS

Commission Régionale et comités départementaux et Vie Associative

Nous avons participé, dès sa mise en place, à cette commission qui fait suite à la signature, au niveau national, de la Charte des Engagements Réciproques par l'État et la Mouvement Associatif. Elle a pour vocation, en Région, d'être un espace de concertation entre l'État, le Conseil Régional et les associations. Elle doit travailler à la mise en œuvre de la Charte en Région et des chantiers qui en découlent ainsi qu'à permettre les collaborations entre les différents partenaires sur les questions d'accompagnement de la vie associative ou encore de la formation des bénévoles (FDVA).

Les membres du FSPMA sont aussi présents dans chacun comités départementaux qui délibèrent les attributions du FDVA formations des bénévoles, fonctionnement et projets innovants.

Valeurs de la République et laïcité

Nous avons participé activement au groupe projet initié par l'État en vue d'animer ce plan de formation dans notre Région (Kit du CGET). Un grand nombre de réseaux membres du FSPMA en sont aussi largement partie prenante. Il permet de réfléchir aux besoins de formation sur la Laïcité dans la région PACA, de décliner le niveau 2 (formateurs) et le niveau 3 (animateurs, agents...) dans la PACA et de sélectionner les candidats pour participer aux formation de niveau 2. Notre rôle de connaissance du terrain et des besoins de formation est apprécié.

Commission Labélisation Information Jeunesse

Depuis décembre 2017, le FSPMA siège dans cette instance en sein de la DRJSCS, ou siège le Conseil Régional, pour labéliser les structures d'informations Jeunesse Régionales.



◆ La représentation et l'implication dans le dialogue civil

Déclinaison de la Charte des engagements réciproques

Conformément à notre orientation prise lors du séminaire de septembre, nous avons travaillé à une déclinaison régionale de la Charte des Engagements Réciproques (signée nationalement en février 2014) en lien avec la Charte régionale de la vie associative, instaurée en octobre 2001, co-signée avec la Région PACA. Cette charte vise à traduire une vision partagée du mode d'intervention des associations dans l'espace public, en conformité avec les idéaux de la République afin d'en faire revivre les principes. La dimension départementale est également prise en compte afin d'être le plus en adéquation avec les différentes dimensions territoriales.

Une proposition de charte a été présentée aux représentants de l'État et à la Région, fruit du groupe de travail évoqué précédemment, portant nos revendications pour la vie associative :

- Organiser une meilleure représentation des associations dans les lieux où s'élaborent et s'évaluent les politiques publiques,
- Être attentif à la place des associations dans les instances de consultation mises en place par les pouvoirs publics,
- Allouer des moyens de fonctionnement et d'investissement aux associations leur permettant de se structurer et de pérenniser leurs actions..
- Privilégier les contrats et les conventions pluriannuelles d'objectifs.
- Reconnaître aux associations leur rôle d'éducation citoyenne, notamment en direction des jeunes, et leur donner les moyens d'exercer cette fonction.

Nous avons travaillé de concert avec la DRJSCS sur la préparation de la signature de cette charte. Elle sera prévu en 2019 avec la participation du conseil régional.

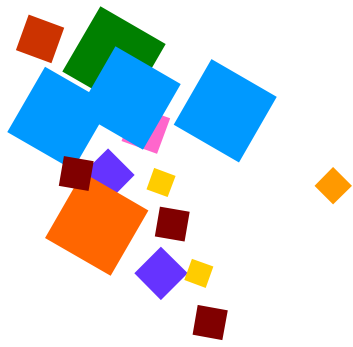


La représentation et l'implication dans le dialogue civil

Le FSPMA est représenté dans les institutions suivantes:

- ⇒ **Chambre Régionale des Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire PACA (CRESS PACA)**
- ⇒ **Conseil Economique Social et Environnemental Régional PACA (CESER PACA)**
- ⇒ **Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive PACA (CREPS)**
- ⇒ **Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes (CRIJ PA) devenu PACA en 2017.**
- ⇒ **Centre de Formation par l'Apprentissage Futurosud (CFA)**

Les représentants du FSPMA sont présents dans ces instances et s'impliquent pour valoriser et promouvoir les concepts de la vie associative et de sa richesse au service de la solidarité, du vivre ensemble et de l'intérêt général.



Les actions au service de notre ambition

Les actions jeunesse

◆ Fonds d'Aide aux Jeunes 13

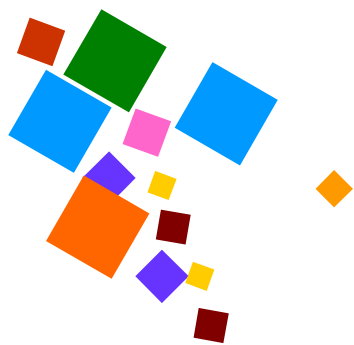


Les actions au service de nos ambitions Fonds d'Aide aux Jeunes des Bouches-du-Rhône

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est un dispositif dont l'objectif est de favoriser l'insertion sociale mais surtout professionnelle des jeunes en difficulté, de 18 à 25 ans, français ou étrangers en situation de séjour régulier en France, en leur accordant des aides financières exceptionnelles et ponctuelles. Le FSPMA est l'organisme gestionnaire de ce dispositif pour les Bouches du Rhône et désormais le territoire Métropolitain Aix-Marseille-Provence, depuis plus de 20 ans.

La gestion de ce fonds constitue une part importante du travail des salariées du FSPMA.

Les subventions allouées par le Conseil Départemental 13 et la Métropole Aix-Marseille-Provence **en 2018 sont au total de 1 320 000 €**. **1994 jeunes ont bénéficié d'aides directes pour un montant total de 706 386,88 €**.



Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif

67, la Canebière
13001 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 22 41
Fax : 04 91 56 55 32
mail : presidence@fspma.fr